

MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 août 2018 à la salle municipale, située au 1245, rang 2, à Val-Alain.

Sont présents à cette séance :

- M. Daniel Turcotte, maire
- MME Pauline Dubois, conseillère
- MME Manon Olivier, conseillère
- M. André Samson, conseiller
- MME Marie-Ève Marcotte-Bussière, conseillère
- MME Isabelle Laroche, conseillère
- M. Alexandre Thomassin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, monsieur Daniel Turcotte. Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire.

2018-08-175

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 9 juillet 2018

3.2 Séance extraordinaire du 18 juillet 2018

4. Finances-Gestion des services

4.1 Comptes du mois de juillet 2018 à payer

4.2 Nomination comité Famille

4.3 Mise en place d'un service de garde municipal

4.4 Approbation du contrat de fréquentation du service de garde municipal

4.5 Signature entente de location pour le service de garde municipal :
Commission scolaire des Bois-Francis

4.6 Offre de service PG

4.7 Embauche aide DG : Chantale Ramsay et France Bisson

4.8 Formation d'un comité et élaboration de procédure concernant les finances des comités

4.9 Formation d'un comité pour contrat de travail et politique salariale

4.10 Soumission pour refonte du site web

4.11 Échange de responsable comité MADA

5. Rapport des comités

5.1 Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

6. Voirie publique

6.1 Nomination de M. Normand Champagne à titre d'inspecteur municipal et en bâtiment

6.2 Approbation soumission Pavage Portneuf : route de Lyster/rang 1 :
564 000\$ plus les taxes applicables

6.3 Appui au programme d'infrastructures routières volet sécurité :
projet

6.4 Achat d'une sonde LDO Oxygène dissous

7. Urbanisme-Développement du territoire

7.1 Annulation résolution #2018-07-164 : avis de promulgation /règlement #274-2018 concernant la garde de poules pondeuses dans le PU

7.2 Avis de motion règlement #276-2018 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

7.3 Présentation règlement #176-2018 sur les ententes relatives à des

travaux municipaux

- 7.4 Mandat à la MRC de Lotbinière modification du règlement de zonage afin d'agrandir la zone M-8
- 7.5 Avis de motion : règlement #177-2018 modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone M-8
- 7.6 Demande de dérogation mineure de Monsieur Jean Hamel
- 7.7 Demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Montreuil
- 7.8 Comité de développement économique : pancarte publicitaire

8. Législation

- 8.1 Avis de motion : Règlement #175-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Val-Alain
- 8.2 Présentation du projet de règlement #175-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Val-Alain
- 8.3 Demande de prix consultation téléphonique juridique

9. Affaires nouvelles

- 9.1 MADA-Famille résolution
- 9.2 Demande d'accréditation du comité de citoyens

10. Période de questions

11. Clôture et levée de la séance

Sur proposition de la conseillère, Isabelle Laroche, il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-08-176 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2018

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Manon Olivier, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-177 3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUILLET 2018

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 juillet 2018 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller André Samson, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 juillet 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. FINANCES – GESTION DES SERVICES

2018-08-178 4.1. COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2018 À PAYER

Fournisseur	Description	Montant
Pagenet	appel groupe pompier	139,37 \$
Pagenet	appel groupe pompier	92,02 \$
Anita Rodrigue	décors, fleurs	7,20 \$
Anita Rodrigue	peinture, spectacle	19,98 \$
Anita Rodrigue	colle, spectacle	13,23 \$
Anita Rodrigue	peinture, spectacle	7,17 \$

Anita Rodrigue	fil métallique	1,73 \$
Anita Rodrigue	spectacle, colle	25,85 \$
Anita Rodrigue	styrof, papier soie	7,25 \$
Anita Rodrigue	roulette, support	12,07 \$
Annie Guillemette	dédicace livre	84,97 \$
Annie Guillemette	lait, biscuits dédicace	22,36 \$
Annie Guillemette	luminaires usagés	50,00 \$
Loisirs Val-Alain	jeux gonflables	918,08 \$
Loisirs Val-Alain	bulles et mousse	900,00 \$
Anita Rodrigue	spectacle Annick	18,98 \$
Anita Rodrigue	spectacle Annick	10,35 \$
Anita Rodrigue	spectacle Annick	1,54 \$
Auger Sécurité	vérification communication	181,66 \$
Groupe Environex	analyse eaux usées	169,01 \$
Télécommunication Stephane St-Hilaire	programmation système téléphonique	181,66 \$
Dépanneur Bédard	essence	32,82 \$
Pro web	hébergement annuel	151,77 \$
Buropro	livres, bibliothèque	454,60 \$
Ébénisterie Frelu	meuble bureau poste	2 069,55 \$
Macpek	pièce Volvo	27,91 \$
Vivaco	accessoire, agrafeuse	43,88 \$
Dépanneur Bédard	essence	86,00 \$
Pompes Injections Gourde	Pièce rouleau compacteur	649,12 \$
Location Luneau	lumière remorque	34,46 \$
Freins Démarreurs Plessisville	lave-vitre, huile et produits	108,03 \$
Municipalité St- Flavien	formation monitrices camp de jour	225,00 \$
ADMQ	facture janvier	600,17 \$
ADMQ	inscription 2018	661,11 \$
MTR Transport	fauchage	4 024,13 \$
Municipalité Val- Alain	Repas rencontre, Daniel Turcotte, Normand Champagne, Sylvie Santerre et Chantale Ramsay	31,04 \$
Municipalité Val- Alain	Clés remorque	15,00 \$
Kubota Victoriaville	Filtre, attache remorque tracteur	308,72 \$
Les Produits Sani- Sécur	savon mousse salle municipale	192,47 \$
Lavage haute pression	nettoyage poste pompage	344,93 \$
L'arsenal	test citerne pompier	183,96 \$
Maxxam	analyse eau	183,96 \$
Macpek	alarme reculons pour camion	27,91 \$
Freins Démarreurs Plessisville	clignotants camion	20,49 \$
Freins Démarreurs Plessisville	embout fusil graisse	18,54 \$
Dépanneur Bédard	essence	118,60 \$
Vivaco	boule tracteur	14,23 \$
MRC Lotbinière	composteur domestique	150,00 \$
Praxair	location de bouteille	87,08 \$
Municipalité Val- Alain	plaque tracteur	210,03 \$

Municipalité Val-Alain	bouteilles eau avril, mai, juin, juillet	159,82 \$
Daniel Turcotte	Costco BBQ Municipalité	327,39 \$
Carquest	nettoyeur inspection pompier	4,64 \$
Dépanneur Bédard	essence	133,39 \$
MRC Lotbinière	service géomatique	167,50 \$
	Salaires	37 956,41 \$
Total		53 700,92 \$

Sur proposition de la conseillère Isabelle Laroche, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme de 53 700.92\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-179 4.2. NOMINATION COMITÉ FAMILLE

Considérant qu'il y a lieu de former un sous-comité Famille;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Pauline Dubois, il est résolu que la Municipalité de Val-Alain nomme les personnes suivantes pour faire partie dudit comité :

Annick Bédard, présidente
Cassandra Fillion –Labonté, secrétaire
Marie-Lyne Croteau
Cindy Croteau
Cindy Morel

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-180 4.3. MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GARDE MUNICIPAL

Considérant que la Municipalité de Val-Alain désire mettre en place un service de garde municipal;

En conséquence, sur proposition du conseiller Alexandre Thomassin, il est résolu de mettre en place un service de garde municipal et d'embaucher Madame Annick Bédard à titre de responsable. Le salaire ainsi que les avantages sociaux seront déterminés dans l'entente salariale à intervenir entre les parties. La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Sylvie Santerre sera autorisée aux fins des présentes à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-181 4.4. APPROBATION DU CONTRAT DE FRÉQUENTATION DU SERVICE DE GARDE MUNICIPAL

Considérant que la Municipalité de Val-Alain s'est dotée d'un service de garde municipal;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Manon Olivier, il est résolu d'approuver le contrat de fréquentation proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-182 4.5. SIGNATURE ENTENTE DE LOCATION POUR LE SERVICE DE GARDE MUNICIPALE : COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS

Considérant que la Municipalité de Val-Alain s'est dotée d'un service de garde;

Considérant que la Commission scolaire des Bois-Francis accepte de louer gratuitement un local à la Municipalité de Val-Alain afin que celle-ci puisse opérer son service de garde;

En conséquence, sur proposition du conseiller André Samson, il est résolu :

Que le maire, Daniel Turcotte et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Sylvie Santerre soient autorisés aux fins de la présente résolution à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

Que le mode de fonctionnement pour l'ouverture de la porte sera avec le logiciel de la Commission scolaire des Bois-Francis avec l'ordinateur de la réception. Si celui-ci n'est pas compatible, l'achat d'un portable sera nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-183

4.6. OFFRE DE SERVICE PG

Il est proposé par le conseiller André Samson et résolu que la Municipalité de Val-Alain accepte l'offre de service de PG pour l'achat de logiciel comptable pour un montant maximal de 15 810\$ payable en janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-184

4.7. EMBAUCHE AIDE DG : CHANTALE RAMSAY ET FRANCE BISSON

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-François Bienvenue a quitté ses fonctions en juillet dernier;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Manon Olivier, il est résolu que la Municipalité de Val-Alain embauche Mesdames Chantale Ramsay et France Bisson pour venir en aide à la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Sylvie Santerre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-185

4.8. FORMATION D'UN COMITÉ ET ÉLABORATION DE PROCÉDURE CONCERNANT LES FINANCES

Considérant que le conseil de la Municipalité de Val-Alain désire former un comité pour l'élaboration de procédures pour les finances;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Pauline Dubois, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité pour l'élaboration de procédures concernant les finances :

Marie-Ève Marcotte-Bussière, conseillère
André Samson, conseiller
Alexandre Thomassin, conseiller

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-186

4.9. FORMATION D'UN COMITÉ POUR CONTRAT DE TRAVAIL ET POLITIQUE SALARIALE

Considérant que le conseil de la Municipalité de Val-Alain désire former un comité pour la rédaction des contrats et de la politique salariale;

En conséquence, sur proposition du conseiller Alexandre Thomassin, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité pour la rédaction des contrats et de la politique salariale :

Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Manon Olivier, conseillère
Normand Champagne, directeur des travaux publics, inspecteur municipal et
en bâtiment
Daniel Turcotte, maire

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-187 4.10. SOUMISSION POUR REFONTE DU SITE WEB

Il est proposé par le conseiller André Samson et résolu que la Municipalité de Val-Alain accepte la soumission de Solution Orange, au montant de 2 474.95\$, plus les taxes applicables pour la refonte de son site web.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-188 4.11. ÉCHANGE DE RESPONSABLE COMITÉ MADA

Il est proposé par la conseillère Isabelle Laroche et résolu :

Que la conseillère Marie-Ève Marcotte-Bussière soit nommée responsable du comité MADA;

Que le conseiller André Samson soit nommé responsable des dossiers de la bibliothèque et du comité d'embellissement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1. RAPPORT MENSUEL DES COMITÉS SUR LES ACTIVITÉS DU MOIS COURANT

Chaque comité fait rapport de ses activités pour le mois courant.

6. VOIRIE PUBLIQUE

2018-08-189 6.1. NOMINATION DE M. NORMAND CHAMPAGNE À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

Il est proposé par la conseillère Manon Olivier et résolu de nommer M. Normand Champagne à titre d'inspecteur municipal et en bâtiment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-190 6.2. APPROBATION SOUMISSION PAVAGE PORTNEUF : ROUTE DE LYSTER/RANG 1 : 564 000\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

Considérant que le 3 août 2017, la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions pour les travaux de pavage de la route de Lyster/Rang 1;

Considérant que la soumission de Pavage Portneuf était la plus basse conforme au montant de 564 000\$ plus les taxes applicables;

Considérant que les travaux n'ont pas été effectués en 2017;

Considérant que Pavage Portneuf accepte d'effectuer les travaux au même prix que l'an passé;

Considérant que la municipalité a obtenu une subvention de 533 000\$ pour ces travaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Alexandre Thomassin, il est résolu que la Municipalité de Val-Alain accepte d'effectuer les travaux de pavage avec Pavage Portneuf pour la somme mentionnée précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-191

**6.3. APPUI AU PROGRAMME INFRASTRUCTURES ROUTIERS
VOLET SÉCURITÉ : PROJET**

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Marcotte-Bussière et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et inspecteur municipal et en bâtiment, Normand Champagne de présenter des projets éligibles au programme Infrastructures routières, volet sécurité pour une demande de subvention ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-192

6.4. ACHAT D'UNE SONDE LDO OXYGÈNE DISSOUS

Il est proposé par le conseiller André Samson et résolu que le directeur des travaux publics et inspecteur municipal et en bâtiment, Normand Champagne soit autorisé à effectuer l'achat d'une sonde LDO pour l'oxygène dissous, au montant de 1 097.30\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7.URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-08-193

**7.1. ANNULATION RÉOLUTION #2018-07-164 : AVIS DE
PROMULGATION/RÈGLEMENT #274-2018 CONCERNANT LA
GARDE DE POULES PONDEUSES DANS LE PU**

Considérant qu'une étape dans la procédure d'adoption du règlement #274-2018 concernant la garde de poules pondeuses dans le périmètre urbain a été oubliée;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Isabelle Laroche, il est résolu d'abroger la résolution numéro 2018-07-164 portant le titre de « Avis de promulgation/règlement #274-2018 concernant la garde de poules pondeuses dans le PU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-194

**7.2. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #176-2018 SUR LES
ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

La conseillère Isabelle Laroche donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement #176-2018 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

Une dispense de lecture est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**7.3. PRÉSENTATION RÈGLEMENT #176-2018 SUR LES
ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

La conseillère Isabelle Laroche présente le règlement #176-2018 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

Le présent règlement a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis pour la construction ou le prolongement d'infrastructures municipales impliquant la réalisation de travaux municipaux à la conclusion préalable d'une entente entre le requérant et la municipalité de Val-Alain. Il a aussi pour but de déterminer les modalités et les exigences que doivent remplir le ou les requérants relativement à la réalisation de travaux municipaux. Il vise également à déterminer la participation financière du requérant, des bénéficiaires et de la municipalité, si applicable, dans la préparation de travaux municipaux.

2018-08-195
- 18 -

7.4. MANDAT À LA MRC DE LOTBINIÈRE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE M-8

Il est proposé par le conseiller André Samson et résolu que la Municipalité de Val-Alain retienne les services d'urbanisme de la MRC de Lotbinière pour la modification de son règlement de zonage afin d'agrandir la zone M-8.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-196

7.5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #177-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE M-8

Le conseiller Alexandre Thomassin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement #177-2018 modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone M-8.

Une dispense de lecture est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-197

7.6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR JEAN HAMEL

Considérant que le demandeur Monsieur Jean Hamel désire que son nouveau garage annexe possède une marge de recul latérale de 0.42 pied sans fenêtre;

Considérant que le règlement de zonage #126-2007 prévoit une marge de recul latéral de 6.56 pieds;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ladite demande;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Isabelle Laroche, il est résolu que la Municipalité de Val-Alain accepte la présente demande tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-198

7.7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MICHEL MONTREUIL

Considérant que le demandeur Monsieur Michel Montreuil désire agrandir son garage existant de 448 p² pour un total de 2 240 p²;

Considérant que le règlement de zonage #126-2007 prévoit une superficie totale de 753 p²;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ladite demande;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Pauline Dubois, il est résolu que la Municipalité de Val-Alain accepte la présente demande tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-199

7.8. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PANCARTE PUBLICITAIRE

Considérant que le Comité de développement économique demande que la Municipalité de Val-Alain leur procure des pancartes publicitaires;

En conséquence, sur proposition du conseiller Alexandre Thomassin, il est résolu de refuser la présente demande et de demander au Comité de développement économique de leur présenter un plan de développement

domiciliaire pour la municipalité de Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. LÉGISLATION

2018-08-200

8.1. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #175-2018, ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

La conseillère Marie-Ève Marcotte-Bussière donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement #175-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Val-Alain.

Une dispense de lecture est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.2. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #175-2018 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

La conseillère Marie-Ève Marcotte-Bussière présente le règlement #175-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Val-Alain.

L'article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM) dit : qu'il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31.

2018-08-201

8.3. DEMANDE DE PRIX CONSULTATION TÉLÉPHONIQUE JURIDIQUE

Considérant que la Municipalité de Val-Alain désire se prévaloir d'un forfait juridique pour ses consultations téléphoniques;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Isabelle Laroche, il est résolu que la Municipalité de Val-Alain annule son entente avec la firme d'avocats Lavery et accepte le forfait à 1 000\$ de la firme Morency Société d'avocats pour la période du 13 août 2018 au 13 août 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. AFFAIRES NOUVELLES

2018-08-202

9.1. MADA-FAMILLE

Considérant la volonté de la municipalité d'assurer un milieu de vie de qualité pour les familles et les aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

Considérant la volonté de la municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

Considérant que la municipalité s'est engagée dans la démarche territoriale de mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que la municipalité doit, dans le cadre de la démarche de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés, nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal;

En conséquence, sur proposition du conseiller André Samson, il est résolu :

Que la municipalité nomme la conseillère Marie-Ève Marcotte-Bussières à titre de responsable des questions Familles et Aînés (RQFA)

Que le rôle de la personne responsable des questions Familles et Aînés (RQFA) peut se traduire de différentes façons :

- Présider le comité de pilotage MADA;
- Assumer le leadership du développement de la MADA et de son suivi;
- Représenter les intérêts des aînés et des familles auprès du conseil et de la communauté par le réflexe « Penser et agir aînés »;
- Assurer le lien entre le comité et le conseil municipal;
- Assurer le leadership du développement de la politique Familles et Aînés et de son suivi;
- Faire valoir la vision des familles et des aînés dans tous les projets du conseil;
- Se préoccuper de l'incidence sur les familles et les aînés de toutes les actions et politiques municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9.2. DEMANDE DU COMITÉ CITOYENS : ACCRÉDITATION

Le maire, Daniel Turcotte ayant reçu cette demande aujourd'hui même, le conseil n'ayant pas eu les délais nécessaires pour prendre connaissance du présent sujet, celui-ci est remis à la prochaine séance.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Daniel Turcotte invite les citoyens à la période de questions.

2018-08-203

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Pauline Dubois il est résolu que la présente séance soit levée. (20h40)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Santerre
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Daniel Turcotte
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Val-Alain, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2018-08-178, 2018-08-180, 2018-08-182, 2018-08-183, 2018-08-184, 2018-08-187, 2018-

Sylvie Santerre
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Je, Daniel Turcotte, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Daniel Turcotte, maire